L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN. 29 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XVI—Suite.

Cette porte s'ouvrit. Et Kédâs parut.

—Monsieur de Pretz ? demanda Jean d'une voix brève.

Devinant, sans les entendre, les paroles qui lui étaient adressées, le nègre désigna du doigt à Peyrand un écriteau sur lequel étaient écrits ces mots :

" M. de Pretz remercie ses amis de l'intérêt qu'ils lui portent, mais il lui est impossible de les recevoir en ce moment."

Jean arracha l'écriteau et le foula aux pieds avec un cri de fureur.

—Qu'il ne reçoive pas ses amis, soit ! je ne suis pas un ami, et il me recevra !...

Toujours avec le même flegme, Kédâs, fidèle à sa consigne, montra au jeune homme le pupitre, garni de papier et de plumes. Se rendant à son invitation muette, Jean écrivit :

—Si M. le marquis de Pretz n'est pas un lâche, il recevra immédiatement M. Jean Peyraud.

Kédâs reçut le papier de ses mains qui tremblaient comme sous l'action de la fièvre, et ouvrant une porte intérieure, alla porter cette étrange missive à la Huguette.

L'attente de Jean ne fut pas longue.

La vieille parut.

—M. de Pretz ne reçoit pas les fous, dit-elle d'une voix brève.

Mais Jean ne l'avait pas entendue. Au premier coup d'œil, il avait reconnu la misérable femme dont Pahla lui avait brièvement tracé le portrait.

—Vous vous nommez la Huguette, cria-t-il.

—Oui, après ? fit la mégère.

—Digne domestique d'un digne maître, en vérité ! continua-t-il, emporté par la fureur. Pas de phrases, allez prévenir M. de Pretz ou, sur l'honneur, je saurai bien le trouver moi-même.

Et joignant le geste à la parole, Jean posa la main sur le bouton d'une porte qui s'ouvrait à lui.

Mais, au même instant, cette porte s'ouvrit.

Et Lucien parut.

—Que me voulez-vous, monsieur Jean Peyraud ? demanda-t-il d'une voix calme et ferme.

Mais à peine avait-il proféré ces paroles, que la main de Jean Peyraud s'abattait violemment sur son visage, tandis que le jeune homme criait :

—Vous souffleter et vous tuer !....

D'un mouvement plus rapide que la pensée, Lucien avait tiré un revolver de sa poche et l'avait appuyé sur la poitrine de Jean.... Une légère pression du doigt.... et Peyraud était mort.

A quelle pensée obéit M. de Pretz ? Et surtout comment put-il conserver tant d'empire sur lui-même !....

Peyraud s'était croisé les bras et attendait....

Lucien abaissa son arme.

—Vous avez un domicile, dit-il, avec un flegme incroyable. Voulez-vous laisser votre carte, vous recevrez mes témoins dans la soirée....

Jean releva la tête.

—C'est bien, fit-il.

Il jeta sa carte sur un meuble, et lançant à Lucien un dernier regard de haine et de fureur, il sortit....

S'il eut regardé Kedâs au moment où il se livrait à cet acte de violence brutale, il aurait vu un singulier sourire effleurer les lèvres du nègre.

XVII

La disparition de Peyraud avait profondément troublé Desmare, et en se rendant aux bureaux de l'*Argus*, le journaliste se reprochait de ne l'avoir pas retenu. Il maudissait le scrupule qui tout à coup avait surgi en lui et redoutait quelque malheur. Jean avait dit qu'il serait de retour dans une heure, mais, en même temps, pourquoi cette exclamation :

—Je n'ai plus besoin de Desmare !

Tout en réfléchissant, Dumas était arrivé au journal. Sa première question fut celle-ci :

—A-t-on vu Desmare ?

Le reporter l'attendait depuis un quart d'heure environ. Dumas courut à lui.

—Eh bien, lui demanda-t-il vivement, pouvons-nous compter sur vous....

—Plus et mieux peut-être que vous ne le pensez, répliqua Desmare avec un sourire fin.

—Et vos affaires personnelles ?

—Oh ! arrangées à ma complète satisfaction....

—Votre beau-père est toujours mort ?

—Plus que jamais.... et le gredin ne se doute pas qu'en mourant il a rendu service à beaucoup d'honnêtes gens, au nombre desquels je compte votre ami Peyraud....

—Bah ! fit Dumas stupéfait, comment l'assassinat de cet homme intéresse Jean....

—J'en suis convaincu.... mais d'abord où est-il ?....

—Il est parti tout à l'heure comme un fou.... sur une lettre que lui a apportée le domestique de Mlle de Versannes....

Desmare laissa échapper une exclamation énergique.

—Pourvu qu'il ne commette pas quelque sottise, les cœurs bouillants sont si dangereux ! ils ressemblent à ces jeunes chiens qui sautent sur la table au beau milieu d'une partie et brouillent les cartes en les déchirant à belles dents.

—Il m'a promis de revenir ici avant une heure....

—Une heure ! soixante minutes, trois mille six cents secondes.... le temps de faire mille et une bêtises !...

Et Desmare tirait ses moustaches avec emportement :

—Que voulez-vous ! si mal il y a, ce mal est fait ! En attendant, causons....

Desmare se calma.

—Tout d'abord, il faut que je donne quelques explications. Cette nuit, j'ai dû vous produire l'effet d'un fou.... écoutez et jugez....

Le récit de Desmare fut court, et naturellement il omit nombre de circonstances nécessaires à la clarté même de son exposition. Aussi devons-nous, pour la satisfaction du lecteur, nous substituer à lui et compléter sa narration.

Il y avait quelque vingt ans de cela, vivait au quartier des Halles, à deux pas de la fontaine des Innocents, un honnête personnage, d'origine israélite, et qu'on désignait dans les environs sous le nom du "banquier." Il était installé dans une sorte d'échoppe, accolée à l'arcade de la place Sainte-Opportune, et au premier coup d'œil, on se fût volontiers demandé si cette bicoque de bois abritait sous ses ais mal joints un écrivain public ou un savetier. D'inscription extérieure point ; d'outils ou d'attributs professionnels, néant. Seulement, dès deux heures du matin, à l'heure où arrivent les premières voitures des maraîchers, où s'anime ce pandemonium des victuailles que Zola a si admirablement décrit dans le *Ventre de Paris*, l'échoppe s'éclairait. Sur les panneaux de la devanture hermétiquement fermée, glissait un carreau de bois, et on apercevait, à la lueur d'une lampe dont un morceau de journal formait l'abat-jour, une tête jaune, pelée, maigre, au milieu de laquelle un nez crochu faisait bec et qu'éclairaient deux yeux d'orfraie.

Alors ombre de gens se pressaient autour de la bicoque. C'étaient pour la plupart de femmes, aux reins sanglés d'un tablier de cotonnade bleue, au fichu croisé sur la poitrine, aux cheveux enserrés dans un foulard. Vieilles ou jeunes, on n'eût pu le dire, tant la misère et le travail incessant avaient déformé la poitrine et brisé les lignes. Quelques hommes, plus rares, semi-vagabonds, semi-ouvriers, aux allures indécises, travailleurs peut-être, ivrognes certainement.

L'homme de l'échoppe les connaissait tous par leur nom, et les considérait de son regard terne et fixe, tandis qu'à leur attitude on comprenait qu'ils lui adressaient une requête. Il répondait, oui ou non, sèchement, sans phrase. Dans le premier cas, il plongeait la main dans une sébile de bois qui se trouvait à sa portée, égrenait entre ses doigts quelques pièces de monnaie blanche, des gros sous, et on l'entendait dire d'une voix aigre :

—Quarante sous à la seconde cloche !

Le servant comptait. On l'entendait murmurer :

—Tête-huit, c'est ça.

Et laissait place à un autre.

Si l'homme avait répondu négativement, ceux qui attendaient leur tour poussaient le refus, qui peut-être eut amené quelque plaidoiries, et on perdait le moi de temps possible.

Le métier du banquier,—qu'on connaissait sous le nom de M. Jacques,—consistait ceci :

Il prêtait aux besogneux, pour la durée de la halle, des sommes variant de cinquante centimes à dix francs, intérêt en deçà. L'intérêt était de un sou pour vingt sous pour un jour. C'était formidable. Au bout d'un an, chaque franc avait produit dix-huit francs, soit du dix-huit cents pour cent. Mais l'usurier rendait service. Les petits marchands arrivaient sans argent le matin, allaient chercher leur prêt à l'échoppe, achetaient de la marchandise, la revendaient sur le carreau dans les rues, et, le soir, rendaient fonds prêtés et conservaient leur bénéfice. M. Jacques avait inventé ce négoce et il s'en trouvait bien.

Est-ce à dire qu'il ne perdit jamais ? Non, en cas ces désastres financiers étaient rares. Ils s'étaient formé à son profit, de le bas monde des halles, une sorte de franc-maçonnerie protectrice. Les dettes contractées envers lui étaient reconnues pour sacrées ; et quiconque lui *jouait le tour*, était mis en quarantaine et contraint de quitter le carreau. Il connaissait son public, comme la Banque de France connaît la place de Paris. Point de registres. Tout cela était casé et étiqué dans sa tête. Comme il ne prêtait que sur parole, il n'avait point de caisses titrés. Mais les débiteurs n'en avait pas moins leur compte bien rangé dans son cerveau en caractères ineffaçable.

Était-il riche ? Voilà la question principale.

Non, en réalité. Et ce pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'en somme ses affaires roulaient sur un petit capital, que ces opérations étaient intermittentes, et qu'il sortait et rentrait à peine deux ou trois centaines de francs par jour. M. Jacques, homme prudent, avait toujours refusé de se lancer dans des spéculations plus importantes. Bien souvent on lui avait proposé des associations dont les bénéfices paraissaient considérables et presque certains. M. Jacques était de ces parvenus qui sont arrivés à Paris en sabots et ont monté de l'éventaire à la petite charrette. Il ne comprenait pas les grandes affaires. C'était fâcheux, mais c'était ainsi.

Enfin, il y avait un obstacle plus grave encore qui s'opposait à ce que M. Jacques devint un gros capitaliste. Il était père, ce qui était une joie, mais père du plus mauvais garnement qui roulât de l'Hôtel de Ville au Palais-Royal, ce qui était un désespoir. David—tel était le nom de cet intéressant jeune homme—rentrait dans la catégorie des *propres à rien*, comme on disait à la Halle. Du reste, l'opinion de tous était la sienne ; il ne se jugeait propre qu'à s'amuser, et il n'avait jamais tenté de forcer sa nature.

M. Jacques, dur au pauvre monde, était faible à son enfant. Le *fieu* en usait et en abusait largement, si largement même, qu'il pratiquait parfois sur la caisse du banquier des saignées à blanc qui épouvantaient l'usurier. Il tirait des bordées formidables, qui se soldaient par de non moins formidables notes à payer. Toujours entouré de ce que la Halle pouvait fournir de bons drilles,—lisez fainéants et ivrognes,—il était devenu une sorte de lord Seymour de bas étage. Allait-il dans un cabaret, la *noce* ne finissait jamais sans rixe et sans casse. Il régalait, fier d'être le fils de son père, et jetait les pièces blanches, mêlées de louis, à poignées et par forfanterie.

Le banquier pleurait, criait, s'arrachait les cheveux, puis payait. Et la nuit le retrouvait banquotant dans son bouge.

Des amis charitables le prévinrent que David était dans la mauvaise voie, et qu'il était temps d'y prendre garde. On ne s'expliquait pas clairement, mais les réticences mêmes étaient grosses de dangers. David avait de l'ambition et était monté d'un *cran*. Aux joyeux compagnons de la Halle, qui buvaient sec, mais ne se montraient pas trop délicats, David avait jugé à propos de substituer les adeptes de cette fausse spéculation qui se colle, ainsi qu'un parasite, aux centres de commerce sérieux.

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles : les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives ; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes : toutes lettres sur es enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées ; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales) ; sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques) ; sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe ; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement ; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit : sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre : moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste-général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers ; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs : 2 cents chacun.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits :

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche-Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris ;*

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon(Doubs) ;*

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille ;*

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux ;*

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante :

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington ;
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin ; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi ; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR : il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé ; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,

transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse-pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de huit heures du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Pour aller et retour..........$1 50.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ : les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les mardis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE.

R. SINNOTT, capitaine ; GEO. L. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA.
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas, LOW & McFEACKE No 45 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
2juin—3m No 20 de la rue du Canal

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
LESSIE TAYTOR,
Capitaine Allen Junnel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour : il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O. : Le Samedi, à midi, Le Lundi, Le MERCREDI, à midi.
Départ de Donaldsonville : Le Dimanche à 6 A. M. Le Mardi, à 5 h. A. M. Le JEUDI, à 5h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine F. BERGERON ;
Commis, E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,
20 oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P.M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,

fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.

Le service commencera SAMEDI, 23 octobre 1875. 23oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Retour : il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Trois voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.
KATE DICKSON,
JAS. TAYLOR, capitaine.
Jack Stringer, Commis.

Jours de départ tous les Mardis, Jeudis et Samedis à 5 heures P. M.

Prix du passage à Donaldsonville $2. Le taux du frêt sur le Bayou jusqu'à Thibodeaux est le même qu'en eau haute.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
30sept—1m.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARYAIDA,

Capitaine J. A. Buis ; commis E. M. Vafette et S. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 29 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legior, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 3 oct—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Surmont, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre,
LABRADOR, Sanglier, samedi 27 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
sev—1an Gallier Court. Lettre H. N. O.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous :

	De Brême.	de la Nlle-Orla.
Hannover	15 sept,	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane ; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE :

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :
Chambres..........$150 en or.
Entrepont..........$5 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême :
Chambres..........$150 en or.
Entrepont..........$5

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
Chambres..........$25 en or.
Entrepont..........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme ; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer :

PRIX—Salon, $80 et $100, or ; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 31 oct. à 8 h. A. M.
Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA......Capt S. F. Phillips

Le steamer
CITY OF MERIDA,
Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le DIMANCHE 31 octobre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..........$60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à
JNO. W. WITHERSPOON, Agent,
Au No 66 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO suivra et partira le 20 novembre.
13 nov—1an.

Philadelphia via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1200 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett....1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton.

Départ, VENDREDI le 29 octobre, à 7 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie..........50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Rapport sur l'Etat

— DE LA —

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..........556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques..........35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés..........96,731 96
Dû par d'autres banques nationales..........23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations..........139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées..........28,863 69
Primes payées..........55,600 00
Echanges pour le Clearing-House..........$121,818 22
Billets d'autres banques nationales..........36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)..........2,575 79
Espèces..........77,379 17
Billets Legal Tender..........466,823 00 — $705,398

Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)..........25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)..........4,000 00
Total..........$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé..........$550,000 00
Surplus..........33,590 84
Autres profits non-partagés..........87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés..........500,000 00
Dividendes non payés..........6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques..........$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts..........7,000 00
Chèques certifiés..........12,850 56
Chèques du caissier, non-payés..........100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales..........70,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat..........91,486 65
Total..........$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins :
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. S. VINCENT,
Directeurs.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 188 Esplanade Street.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On re oit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8		9	
10		11 ½	
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	
4		5 ½	
6			

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive :
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
5déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit :
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans :
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON,
5 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit :
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 20 septembre

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:50 A. M.	Express	9:00 P. M.
Malle	4:30 P. M.	Malle	11:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 23 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.00 P. M.
Mail	4:30 P. M.	Mail	11.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 23 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et la Tèche, au-delà de Brashear, extrêmement réduit. Des contrats spéciaux pour fret pour le moment. Des contrats spéciaux pour ces points de livraison doivent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points sera payé d'avance. Comme il n'y a de clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures ; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY,
Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt au 5 heures.
Erasi— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

— DE —

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendies..........$52,641
Primes de rivières..........1,113 5
Total des primes..........$53,815 18
En moins—primes non expédiées..........35,576 79
Montant net des primes..........$17,938 39
A déduire :
Pertes par les incendies—payées..........$ 226 82
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts..........12,164 96 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées..........$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit :
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450..........$151,222 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie..........17,500 00
Prêt garanti par des actions..........1,009 00
Actions appartenant à la compagnie..........27,550 00
Bons des Etats-Unis..........8,000 00
Effets à recevoir..........3,226 88
d abáetes surdém, d orta ..
8 pour cent d'intérêt..........19,350 0
intérêts..........10,442 44
Primes en voie de recouvrement..........27,430 86
Effets à recevoir pour primes..........500 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier..........12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence..........3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement..........63,451 50
$365,942

PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action..........$313,758
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..........17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..........17,988 40
Montant réservé pour perte non réglées..........5,546 60
Salaires non payés..........769 11
$365,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janv A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès..........$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes..........2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes..........21,120 66
$77,554 34
Montant payé sur 26 décès..........$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste
Loyer et Salaires..........10,679 28 — $56,129 2
$21,425 06

PASSIF.
Polices sec "A."..........$5,802 35
Polices sec "B."..........4,275 17 — $10,077 5

ACTIF.
En caisse..........$3,255 56
Décès payés "non réclamé,"..........4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton..........7,348 00
Chemin de fer Canal et Claiborne..........5,215 25
Banque d'Amérique..........4,210 58
Banque Nationale Mutuelle..........5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement..........8,305 00
Meubles de Bureau..........1,494 85
Billets et recevoir..........1,32
$51,620 35 $41,425 06

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE — DE LA — Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie..........$485,120 58
Sur risques de mer..........88,982 69
Sur risques de rivières..........94,394 — $668,497 91

En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874..........166,601 58
Primes remboursées..........33,222 74 — 199,824 26
$468,673 65
Plus intérêts..........35,365 14
$504,038 79

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances........$ 45,108 90
Pertes par le feu..........$161,144 83
Pertes sur mer..........37,432 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur..........51,627 45
270
Dépenses générales..........55,250
Taxes..........19,430
Commissions..........35,550
Réfraction (rebate)..........51,494 30 — 476,835 08
Bénéfice net..........$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit :
En caisse..........$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement..........92,133 77
Garanties et billets hypothécaires..........211,559 84
Effets à recevoir pour primes..........12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds..........129,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions..........74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission..........3,767 21
Dû par des compagnies d'assurances..........7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp..........70,862 77
Autres propriétés foncières..........70,532 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement..........1,875 79
Compte suspendu..........2,070 16
758,560 68

PASSIF.
Capital..........$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874..........166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés..........6,727 15
Réclamations contre la compagnie..........4,293 73 — $677,622

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation..........$ 80,938 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir :
Sur risques de feu..........$114,062 23
Sur risques de mer..........69,361 87
Sur risques de rivières..........29,568 93
Total des primes..........$208,000 83
Moins primes rendues..........8,154 77
Primes acquises..........$199,846 78
Déduit—Pertes par le feu........$63,136 69
Pertes sur mer..........42,115 73
Pertes sur rivières..........15,476 66
$125,668 67
Réassurances..........21,816 73
Réfactions (rebate)..........3,443 87
Taxes..........7,460 93
Loyer..........3,750 00
Dépenses, et profits et pertes..........24,618 18
$186,334
Réservé pour primes non-terminées..........$17,520 60

La Compagnie possède l'ACTIF suivant :
Capital en Stock-notes..........
Comptant..........$3,423 0
Comptes en voie de collection..........15,800 2
Billets recevables..........
Prêts sur garanties..........60,050 00
Prêts sur hypothèques..........41,946 33
Stocks et Bons..........3,578 00
Installations de bureaux et meubles..........3,000 00
En mains d'agents en Europe, etc..........5,123 41
$196,517
Moins intérêts non-payés et dividendes..........2,196
$194,326 88

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. RAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874 :
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancon,
A. Tertrou, O. Bercier, S. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Huffs, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, E. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors. W. A. Bell H. Roca.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873 :
Primes sur l'incendie..........$129,031 46
Primes de mer..........24,310 02
Primes de rivières..........5,867 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872..........42,000 00
Total..........$201,209 3
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année..........50,125 42
$211,053 63

Pertes payées dans l'année :
Sur les risques d'incendie..........$84,817 26
Sur les risques de mer..........17,696 31
Sur les risques de rivières..........16,821 71 — 109,844 29
$110,289 41
En moins,
Refaction (rebate), 15 pour cent..........$6,562
Réassurances..........13,633 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt..........3,446 30
Réservé pour pertes non réglées..........20,000 00 — 48,641 54
Bénéfice net..........$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit :
En caisse..........$50,716 23
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis..........204,047 35
Primes en voie de recouvrement..........431 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc..........3,355 42
Propriété foncière..........4,657 63
Billets d'actions (stock notes)..........263,226 50
$353,395 17

PASSIF.
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc..........134,961 9
$53,114 1

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré :
Intérêt sur le capital payé..........15 pour cent
Dividende sur le susdit..........3
Dividende primes remboursées..........15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lamphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. H. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. R. Thompson.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux du N.O. Crescent. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ..........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt..........$334,676
Pertes, dépenses, taxes..........$195,338 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent..........59,626 54
255,615 30
Bénéfice net..........$78,561 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir..........$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement..........129,775 71
$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR-CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY,
Président.
HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, E. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY.
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ÉTAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie..........$90,384 55
Primes sur les rivières..........13,066 58
Primes maritimes..........9,042 22
112,493 35
Moins, primes remboursées..........2,425 69
$110,067 73

Pertes payées dans l'année —
Pertes par l'incendie..........$22,159 66
Pertes sur les rivières..........16,452 12
Pertes sur mer..........616 17
$39,427 94
Réassurances..........4,569 81
Loyer..........2,500 00
Taxes..........3,350 35
Réfaction (rebate)..........10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt..........6,487 30
Réservé pour risques non terminés..........27,171 00 — 93,804 35
16,263 28

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Prêts garantis par nantissement..........5,729 67
Prêts garantis par hypothèque..........21,000 12
Effets à recevoir pour primes..........12,460 58
Actions, bons et autres obligations..........147,596 83
Propriété foncière..........5,447 24
Primes en voie de recouvrement..........18,100 69
En caisse..........27,082 84
$242,434 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, soussermont, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120
NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu..........$80,583 60
Mer..........13,839 20
Rivières..........59,151 22 — $133,404 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875..........15,745 00
149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1876..........17,200 00
Montant net des primes..........140
Perte par le feu..........$9,619 84
Perte sur les rivières..........$3,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate)..........25,334 23
Réassurances..........5,899 08
Primes remboursées..........1,325 10
Taxes..........14,211 50
Casuel..........3,170 42
Loyers..........6,588 38
Dépenses..........15,408 48
$117,398 38
Moins Intérêts profits et pertes..........20,192 16 — $97,70
Bénéfice net..........$34,

ACTIF.
Effets à recevoir..........$226,954 43
Mobilier..........4,233 93
Actions du Harber boat..........850 00
Bons de la Ville..........1,220 00
Actions de la banque de l'Etat..........3,600 00
Comptes pour recouvrements net..........14,623 51
En caisse..........95,100 00
$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues..........$187,126 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées..........$34,847 88
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc..........
134,861 9
$52,114 1
Total de l'Actif..........$794,815 1

DÉCLARÉ :
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS :
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, R. Sieg,
den, E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scharck, H. Eicke, S. I. Nastes,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
R. Wildermann 20 oct—

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs :
L. Breton, Alph. Walz, E. Larue
A. Jas, V. Nippert, J. Leloy
A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Viané, jr
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés :

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1875.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........10

VINGT-ET-UNIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente :
Sur risques de feu..........$569,621
Sur risques de mer..........52,556 10
Sur risques de rivières..........55,983 08
Total des primes..........$678,160 23
En moins, primes non expirées..........121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875..........$555,692 23

Pertes payées—
Sur risques d'incendie..........$257,344 41
Sur risques de mer..........47,782 44
Sur risques de rivières..........22,344 65
$327,476 90
Taxes..........35,609 98
Réassurances et primes remboursées..........26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt..........64,330 07
$454,260 67
Profit..........$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit :
Propriétés foncières..........$282,814 42
Bons de la ville..........218,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres..........73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages..........327,279
Effets à recevoir..........38,917
Primes en voie de recouvrement..........94,604
Bons de l'Etat..........650
Actions d'assurance..........19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp..........16,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association..........2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall..........5000 00
En caisse..........108,587 29
$1,223,399 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY,
Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS :
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie..........$201,308 60
Primes de mer..........42,344 83
Primes des rivières..........112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées..........276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie..........$69,347 66
Sur risques de mer..........15,447 22
Sur risques de rivières..........55,553 91—$140,348 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c..........72,706 33—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital..........$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit :
Effets à recevoir..........$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques..........55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande..........$27,439 58
Argent en banque..........$3,089 96—200,539 54
Propriétés foncières..........118,749 42
Bons de la ville, actions de banques et autres..........153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c..........37,814
Total de l'actif..........$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS,
Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
23mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes..........$ 842,321
Tiré au delà des dépôts..........
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation..........208,000
Autres actions, bons et hypothèques..........17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve..........32,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........3,819
Local de la banque..........7,908
Autres Propriétés foncières..........3,781
Mobiliers et installations..........15,082
Dépenses Courantes..........4,972
Taxes payées..........4,744
Primes..........73,416
Echanges pour le Clearing House..........57,373
Billets d'autres Banques Nationales..........11,879
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels..........1,872 93
Espèces..........13,195 77
Billets Legal Tender..........254,000 00
$1,604,722 18

PASSIF.
Capital payé..........$ 500,000
Surplus..........11,353
Escompte..........5,664
Change..........3,466 97
Intérêt..........1,317 97
Circulation Nationale non rachetée..........418,000
Dividendes non-payés..........733 3
Dépôts individuels..........867,915
Chèques Certifiés..........7,615
Dû à des Banques Nationales..........1,683
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat..........373
$1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.

Exact
P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. WIRT

BILAN — DE LA — BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES :
Prêts et escomptes..........$782,975 03
Tiré en sus..........4,342 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........300,000
Bons des Etats-Unis en caisse..........100,000 00
Autres actions et Bons..........26,095 06
Dû par des agents de réserve et de rachat..........90,827
Dû par d'autres banques nationales..........7,146 3
Dû par des banquiers et des banquiers de l'Etat..........1,361
Propriété foncière, mobilier et installations..........5,908 87
Dépenses courantes et taxes payées..........11,163 2
Primes payées..........40,000 0
Echanges pour le Clearing-House..........104,318 33
Billets d'autres banques nationales..........5,975 00
Petite monnaie (y compris les nickels)..........641 8
Espèces..........67,872
Billets Legal Tender..........210,110
Total..........$1,891,409

PASSIF :
Capital payé..........$500,000
Surplus..........37,002
Autres profits non partagés..........27,268
Billets de banques non rachetées..........270,995
Dividends non payés..........340 8
Dépôts individuels..........$908,651 73
Certificats de dépôts, payables sur demande..........600 00
Chèques certifiés..........11,512
Chèques de caissiers non payés..........34,667 — 1,086,145 73
Dû à d'autres banques nationales..........12,336 31
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat..........2,366 32
Total..........$1,891,409 34

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.
HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 6 octobre 1874.
JOS. COHN,
Notaire Public.

Exact—Témoins
T. PRUDHOMME,
L. E. DAIZ,
H. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DU — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873 :

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872..........$163,97
Primes sur les Risques de feu..........$120,490 18
Primes sur les Risques de rivières..........23,611 46
Primes sur les Risques de mer..........38,723 18
Moins les primes rendues..........3,727 65
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873..........30,687 00 — 34,414
Primes nette pour l'année 1873..........$149,606 14
Déficit pour l'année 1873..........35,346 68
$186,884 86

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu..........$50,967
Sur les Risques des rivières..........10,7
Sur les Risques de mer..........35,725 42
Réassurances..........7,481 54
Taxes..........972 65
Réfaction au lieu de scrip..........18,964 61
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer..........26,797 98
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés..........4,309
$154,965 25
Moins escompte et intérêts..........25,812 42 — 29,371
$156,554
Pertes non réglées..........30,00
$186,84

La Compagnie possède l'Actif suivant :
En caisse..........$29,406 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages..........
Effets à recevoir sur Primes..........$82,571 36
Effets à recevoir en voie de recouvrement..........81,068 91
Propriété foncière..........50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans..........298,546 00
Actions de Banques..........44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock..........4,000 00
Actions du Harbor Protection Company..........904 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés..........2,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association..........5,00
Actions de Compagnie d'assurance..........1,30
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..........1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions..........256,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestant ma signature et le sceau.
ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Association d'Assurances — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 104 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874 :

Primes sur les risques de feu..........$429,496 17
Primes sur les risques de mer..........60,259 12
Primes sur les risques de rivières..........32,906 24
Total..........$522,651
En moins :
Primes sur risques non expirés..........$123,724 24
Primes remboursées..........2,377 32 $126,101 56
Primes nettes acquises..........$396,549
A ajouter :
Intérêts..........16,248 37
Profits et pertes..........4,031 44
Primes sur l'or..........816 15 21,096
$417,645

Pertes payées sur les risques de feu..........$146,170 18
Pertes payées sur les risques de mer..........34,964 75
Pertes payées sur les risques de rivières..........12,429 38
Pertes en litige..........5,812 00
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues..........12,129 55 11,506 89
Réassurances..........11,385 62
Réfaction (rebate)..........38,566 47
Commissions d'agences..........21,904 63
Dépenses d'agences..........5,010 23
Licence..........1,000 00
Dépenses de bureau..........28,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc..........9,223 39
Frais de Cours et d'avocats..........125 21 326,166
Bénéfice net..........$91,479

ACTIF.
En caisse :
Dépôt au Germania Natl. Bk..........$75,987 24
" Louisiana Natl. Bk..........5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe..........23,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,903 42, évalué..........28,000 00
Effets à recevoir pour primes..........12,081 07
Prêts sur hypothèques..........147,542 28
Prêts sur nantissements..........20,733 19
Effets à recevoir..........18,613 29
Bons..........32,413 58
Actions..........88,566 78
Primes en voie de recouvrement..........49,459 82
Propriété foncière..........5,135 64
Propriété mobilière..........25,000 00
Dû par divers..........6,697 77 494,428

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30)..........257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés..........3,012 50
Primes sur risques non terminés..........123,724 24
Pertes non réglées..........17,941 55
Dû à divers..........701 21 402,959
Surplus..........$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, M. MUSSON,
Secrétaire Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants :

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 le Capital de $30 par action :

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes ;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,
G. LANAUX, M. MUSSON
Secrétaire. Président

DIRECTEURS :
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEROY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
L. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHA
PIERRE LANAUX, M. MUSSON,
14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF :
Prêts et escomptes..........$656,394 96
Bonds des Etats-Unis..........468,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or..........71,755 49
Diverses actions..........17,772 50
Dû par Banques et Banquiers..........5,209 37
Propriétés foncières, meubles et installations..........
Dépenses courantes..........
Billets du Trésor (Legal Tenders)..........$222,080 00
Billets de Banques Nationales..........11,539 55
Or..........14,806 56
Chèques sur banques locales payables en currency..........

PASSIF :
Capital payé..........
Surplus..........
Circulation..........
Dépôts..........
Chèques du caissier..........
Escomptes, Intérêt et Change..........
Dû à Banques et Banquiers..........
Dividendes non-réclamés..........